

COMPTE RENDU

RÉUNION DE BUREAU ORDINAIRE Du mardi 06 septembre 2022 à 12h00

Date convocation : 31 août 2022

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni, à Javené, au siège du SMICTOM du Pays de Fougères, rue Eugène Freyssinet, le mardi six septembre deux mille vingt-deux à douze heures, sous la présidence de Mme Isabelle DUSSOUS, Présidente.

Etaient Présents : Mme Isabelle DUSSOUS, ***Présidente,***
M. Henri AVRIL, M. Serge BOUDET, M. Christian STEPHAN,
Mme Marielle MURET-BAUDOIN, ***Vice-présidents.***
M. Gérard BARBEDETTE, M. Claude CAILLEAU,
Membres du Bureau.

Etaient absents excusés : M. Daniel FEVRIER, M. Daniel BALLUAIS

Assistaient également à la réunion :
M. David BESNIER, Directeur S3T'EC
Mme Christèle MERHAND, Responsable Finances-RH S'3TEC
Mme Sonia LEBRUMAN, Responsable Traitement des déchets recyclables S'3TEC
Mme Pauline SALMON, Directrice Générale des Services SMICTOM du Pays de Fougères
M. Pierre-Yves BOCANDE, Directeur du SMICTOM SUD EST 35

ORDRE DU JOUR DU BUREAU SYNDICAL

En premier lieu, Mme DUSSOUS demande d'entériner le compte-rendu du Bureau Syndical du 23 juin 2022.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident le compte-rendu du Bureau.

A – CENTRE DE TRI

En préambule, Mme DUSSOUS souhaite faire un point de situation sur le service « tri des Collectes Sélectives ».

Une rencontre avec DERICHEBOURG est prévue ce vendredi. (sujet : personnel, et transfert).

Mme DUSSOUS laisse la parole à M. BESNIER pour la présentation.

M. BESNIER rappelle qu'il y a des dévoiements prévus sur plusieurs mois, c'est une décision collégiale de la collectivité et DERICHEBOURG : environ 90T maximum par mois. 60% du surcoût est pris en charge par DERICHEBOURG. M. BRUN de DERICHEBOURG a indiqué que le plan social sera officialisé en octobre.

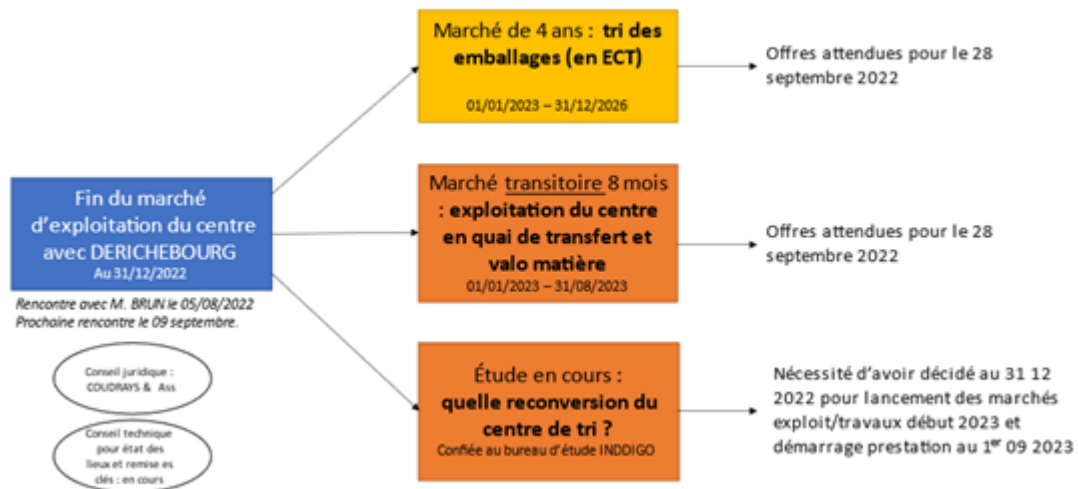
M. BOUDET fait remarquer qu'un salarié aura la possibilité de rebondir vu la situation actuelle.

M. BESNIER indique que DERICHEBOURG a déposé à S3T'ec un dossier d'un cabinet d'avocats, considérant avoir été floué dans les questions/réponses apportées lors de la procédure de marché. Pour eux, le plan social n'est pas prévu au marché et ils souhaitent que la collectivité participe au plan. Le Cabinet COUDRAY confirme que la collectivité est dans les clous par rapport à la situation. Mme DUSSOUS ajoute que la Collectivité l'est d'autant qu'elle verse déjà tous les ans une enveloppe. Par ailleurs, le syndicat a aidé via le dévoiement de tonnages autorisé et co-financé. M. BESNIER rappelle le montant : environ 160 k€. M. BESNIER fait remarquer que c'est plus eux qui sont en défaut d'exploitation.

M. AVRIL demande, au changement d'exploitant, rien n'a été versé par SUEZ ? M. BESNIER répond par la négative ajoutant qu'une provision a été constituée à hauteur de 150K€ (pour la moitié des salariés). S'il y a dépôt d'un recours, DERICHEBOURG doit déposer le plan social, l'audience n'aura lieu que dans 3 ans.

Mme DUSSOUS rappelle qu'il y a aussi le responsable du site pour lequel le poste est resté vacant durant plusieurs mois, des défauts de qualités de tri, l'absence de remise des rapports mensuels et annuels en temps et en heure...etc.

TRI CS – CENTRE DE TRI :



M. BESNIER présente le planning : trois marchés en cours.

- Lancement des marchés de tri des emballages pour 2023-2026 ;

Mme LEBRUBMAIN précise que le marché de tri de 4 ans est alloué par secteur géographique (Fougères, Vitré).

- Lancement d'un marché transitoire de 8 mois d'exploitation du centre actuel de VITRE en tant que centre de transfert des Emballages, sur-tri des papiers et mise en balle des cartons, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

M. BESNIER ajoute que ce marché transitoire permet une continuité de service le temps de connaître le devenir du Centre de Tri.

- Avancée de l'étude en cours avec le cabinet INDDIGO sur la reconversion du centre de tri de VITRE ;

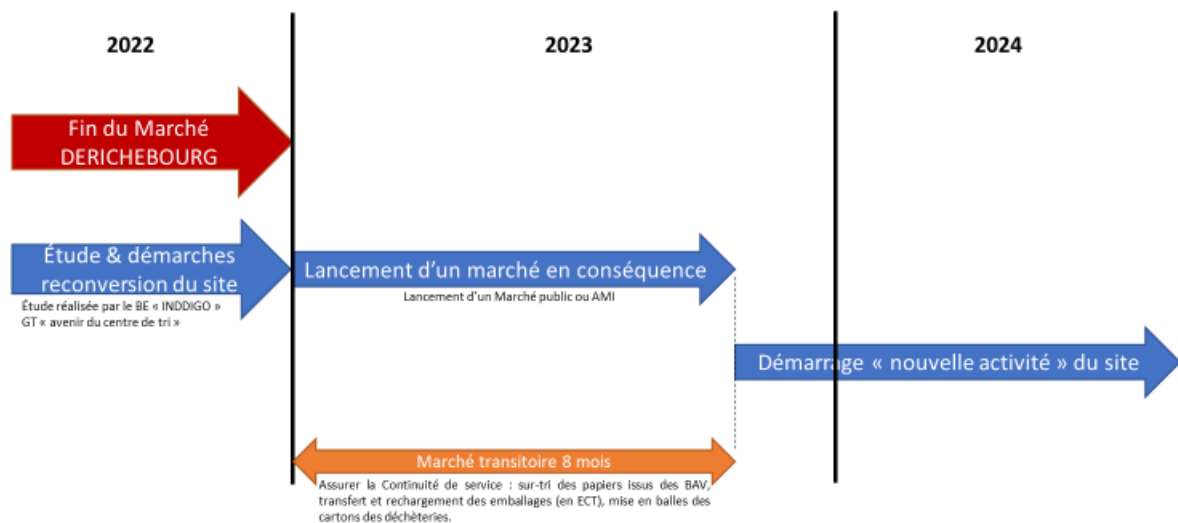
M. BESNIER signale qu'il y a le problème d'incendie identifié par les candidats. Si le personnel est conservé, le candidat aura à intégrer le licenciement. L'avantage est que si le marché est déclaré sans suite, on pourra ensuite négocier.

- Réunions à venir du Groupe de Travail S3T'ec : « avenir du centre de tri » ;

M. BESNIER annonce que le Groupe de travail Centre De Tri sera sollicité.

TRI CS – CENTRE DE TRI :

Devenir du centre de tri :



- Avancée des échanges avec le groupe DERICHEBOURG concernant la fin du marché au 31 décembre 2022.

Question 1 – RAPPORT D'ACTIVITE CENTRE DE TRI ANNEE 2021

La Présidente expose :

S3t'ec a confié par marché public, l'exploitation, maintenance et entretien du Centre de tri des collectes sélectives à la Société DERICHEBOURG POLY-VALYS SASU.

Comme chaque année, DERICHEBOURG doit présenter au Bureau syndical son rapport annuel technique et financier relatif à l'exploitation du site pour l'année 2021.

Le Bureau est invité à prendre connaissance de l'état de l'activité et des performances du centre de tri CS sur l'année 2021.



Evolution des tonnages

- Les tonnages entrants 1
- La qualité des entrants 2
- Evolution des sortants 3
- Destination des sortants 4



Evolution des tonnages entrants

S3TEC

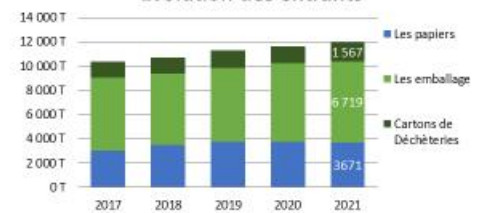
S3T'ec	Les papiers	Les emballages		Total Traité	
2017	3030	6 036		9 066	
2018	3518	5 859	27 Kg/Hab.	9 377	
2019	3768	6 083	28 Kg/Hab.	9 852	
2020	3754	6 485	30 Kg/Hab.	10 239	
2021	3671	6 719 *	31 Kg/Hab.	10 391	
2021/2020	-2%	-82,34 T	4%	234,42 T	1%

* 253,44 t ont été dévotées sur Trivalo (Le Rheu)

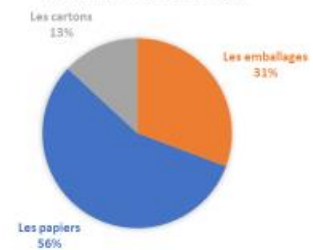
STVF	Cartons de Déchèteries
2017	1 294
2018	1 327
2019	1 443
2020	1 409
2021	1 567
2021/2020	12%



Evolution des entrants



RÉPARTITION PAR FLUX



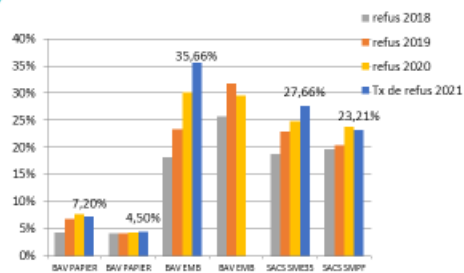
La qualité des entrants

S3T'ec

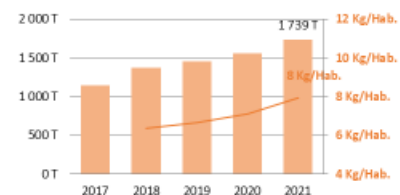
Moyenne déc 2021	BAV PAPIER SME35	BAV PAPIER SMPF	BAV EMB SME35	BAV EMB SMPF	SACS SME35	SACS SMPF
PET Clair	0,16%	0,13%	9,61%		11,48%	13,34%
PET foncé	0,02%	0,03%	2,43%		2,53%	2,67%
PEHD	0,06%	0,05%	4,34%		4,65%	5,17%
ACIER	0,02%	0,04%	4,70%		6,77%	7,50%
ALU	0,02%	0,03%	0,97%		0,88%	1,30%
ELA/TETRA	0,05%	0,03%	4,26%		4,45%	4,79%
EMR	8,47%	7,20%	30,34%		31,31%	33,12%
PAPIERS	84,00%	87,99%	7,62%		8,00%	6,61%
SACS	0,01%	0,00%	0,07%		2,27%	2,29%
Tx de refus 2021	7,20%	4,50%	35,66%		27,66%	23,21%
refus 2020	8%	4%	30%	30%	25%	24%
refus 2019	7%	4%	23%	32%	23%	20%
refus 2018	4%	4%	18%	26%	19%	20%



Evolution des taux de refus par flux



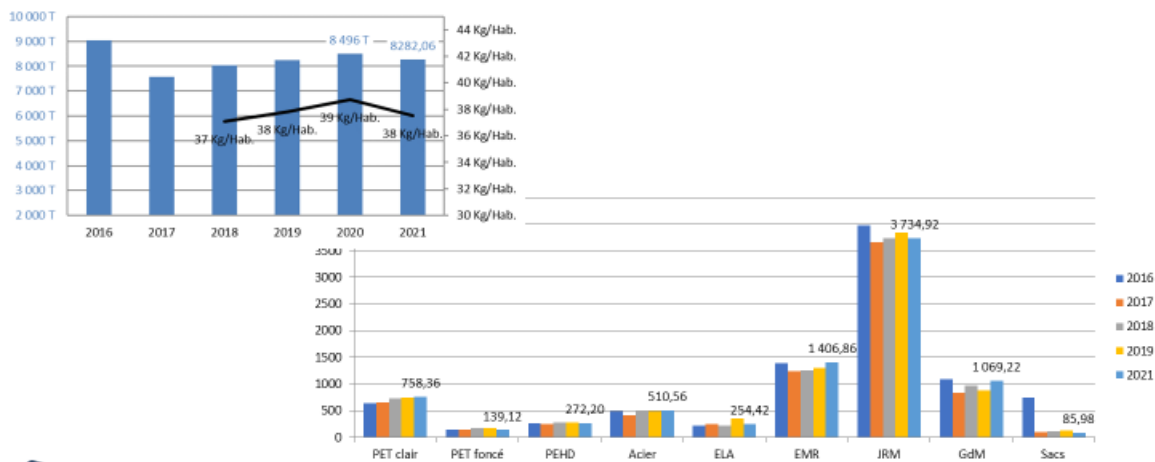
Evolution des refus de tri



Evolution des tonnages sortants

S3T'ec

Evolution des tonnages sortants S3T'ec

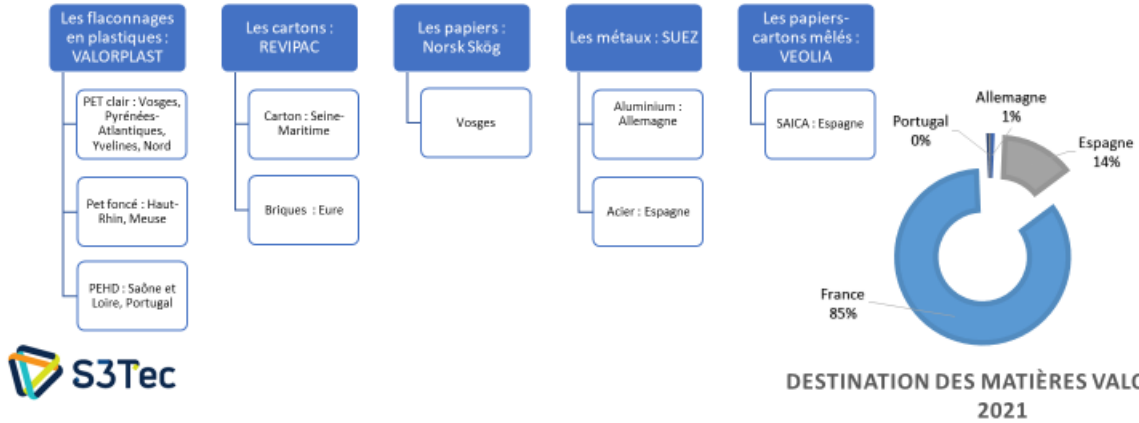


Destination des tonnages sortants

S3T'ec

Descriptif

Les collectivités (SMICTOM du Sud Est 35 et SMICTOM du Pays de Fougères) ont conclu des contrats de reprise pour la valorisation de chaque flux sortants du centre de tri

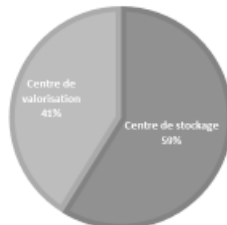


DESTINATION DES MATIÈRES VALORISÉES 2021

Traitement des refus de tri

S3T'ec

Au 31/01/2021	S3T'ec	SMSE35	SMPF
Tonnage traité	1739,44	1178,9	560,54
Centre de stockage	976,76	738,84	237,92
Centre de valorisation	717,48	440,06	277,42



Bilan économique

Les coûts d'exploitation	1
Les recettes	2
Les soutiens	3



Les coûts d'exploitation

S3T'ec

Estimation 2021 En € Hors Taxe	Total €HT
PART FIXE dont ~40 000 € de GER	1 726 k€HT
PART VARIABLE (Hors Cartes de déchèteries)	141 k€HT
Prestation Externe	41 k€HT
TOTAL (k€HT)	1 917 k€
TOTAL (k€TTC)*	2 111 k€

- Coût à la tonne entrante : 184 €HT/t
- Coût à la tonne sortante : 198 €HT/t



Les recettes

S3T'ec

Revente matériaux 2021 <i>(hors verre et cartons de déchèteries)</i>	
TOTAL (k€)	1 017 k€



Recettes

(hors verre et cartons de déchèteries)

- à la tonne entrante : 98 €HT
- à la tonne sortante : 123 €HT



Les évènements

Années	1
Perspectives	2



Evénements 2021

Anomalies de collecte :

- Déchets encombrants
- Animaux morts

Dévoisement vers un centre de tri externe

Etudes Mise en place des ECT : Eureka, Derichebourg, Vauché

Difficultés d'exploitation du centre de tri : Surstockage des entrants - sortants



Perspectives

Modification des consignes de tri :

- Lancement d'un marché de traitement des emballages légers
- Lancement d'un marché pour l'exploitation d'un centre de transfert des emballages du SMCITOM du Sud Est et de tri des papiers



Mme LEBRUMAN fait part d'une baisse des papiers amorcée (moins 5% national).

Pour le Taux de refus : BAV papier Vitré 7,2%, BAV emballages 35,66% et sacs 27,66%.

Sur le papier, ce sont les cartonnets qui sont trouvés dans le papier.

Quelques dépôts « graves » au niveau des BAV emballages : poteau, panneau, animaux morts...,

Présence également de papier dans les BAV et sacs emballages.

Mme MURET-BAUDOIN annonce qu'on espère une diminution du refus de tri via les Extensions de Consignes de Tri (ECT) : il y a une augmentation forte du taux de refus depuis 2019, en lien avec la Tarification Incitative (TI).

Mme LEBRUMAN explique qu'il y a une hausse des tonnages entrants, mais baisse du sortant notamment lié au refus de tri, à la baisse du papier, et baisse du tonnage des emballages.

Mme DUSSOUS signale que les industriels font beaucoup de choses pour diminuer les plastiques. Il faudrait voir auprès des grandes surfaces quelles sont les sorties de bouteilles d'eau en plastique.

Mme LEBRUMAN informe qu'un avenant CITEO est à venir pour prolonger les contrats de reprise. Le tonnage papier est transmis à Norske.

M. BESNIER fait remarquer qu'il est intéressant de visiter Norske et l'usine recyclage plastique : 85% des tonnages sont traités en France, sinon en Europe.

Aujourd'hui les refus de tri sont envoyés en stockage majoritairement.

Mme LEBRUMAN signale qu'il y a une évolution des coûts de tri attendue : 225-230 € la tonne (aujourd'hui 184 tonnes entrantes, 198 tonnes sortantes)

Concernant la recette : 98 € la tonne entrante, 123 la tonne sortante pour les recettes matière (sauf carton, ferraille).

M. BESNIER fait remarquer que dans les centres plus industrialisés, les encombrants, animaux morts, sont retirés avant la chaîne de tri, contrairement à aujourd'hui.

A la suite de la présentation, Mme DUSSOUS invite les élus à débattre et à donner son avis sur le rapport d'activité 2021. Le Bureau ne formule aucune autre observation et prend acte du rapport annuel du Centre de tri présenté pour l'année 2021.

**Question 2 – AVENANT AU MARCHE D'EXPLOITATION, MAINTENANCE ET
ENTRETIEN DU CENTRE DE TRI, SOCIETE DERICHEBOURG**

La Présidente expose :

La Société DERICHEBOURG assure l'exploitation du Centre de tri depuis le 1er janvier 2017. Ce dernier fermera définitivement ses portes au 31 décembre 2022. A ce titre, il entre dans son dernier semestre de fonctionnement, après 22 ans d'activité.

La Société DERICHEBOURG alerte sur des difficultés et anticipe une éventuelle saturation du site au regard :

- De pannes répétées liées à la fin de vie mécanique de certains équipements,
- D'un rendement de tri moins performant que les années précédentes, faisant suite à l'annonce auprès des équipes de l'arrêt de l'activité en fin d'année,
- D'une dégradation graduelle de la qualité du tri, depuis les périodes de confinement COVID, et désormais liée à une anticipation par certains usagers du tri des ECT (normalement effectif au 1^{er} janvier 2023).

Sur demande de la Société DERICHEBOURG, S3T'ec a sollicité une extension dérogatoire des horaires de fonctionnement de centre de tri auprès de la DREAL 35. Ceci jusqu'à la fin de l'activité, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2022. L'objectif est de pouvoir travailler de 5h30 du matin à 23h00 (au lieu de 7h-22h) et permettre le tri dans des temps corrects de toutes les matières entrantes sur le site.

Néanmoins, S3T'ec et DERICHEBOURG considèrent que cet effort ne suffira pas et préfèrent mettre tout en œuvre afin d'éviter que les déchets soient stockés trop longtemps et s'accumulent sur le site.

En effet, cela mettrait S3T'ec dans une situation non conforme au regard de l'Arrêté préfectoral d'autorisation d'Exploiter.

Une discussion a été menée avec la Société DERICHEBOURG POLY-VALYS SASU, afin de trouver une solution palliative qui permette d'atteindre la fin du contrat et la fermeture définitive du centre de tri dans les meilleures conditions possibles pour tous.

Mme LEBRUMAN présente le projet d'avenant.

M. BESNIER explique que suite à plusieurs discussions avec DERICHEBOURG, il a été acté la prise en charge de 40% jusqu'à 100 T (50 demandé par DERICHEBOURG). En principe, le syndicat n'avait pas à le faire, mais DERICHEBOURG aurait laissé s'accumuler les tonnes. Au-delà de 100 T/mois, DERICHEBOURG prendra en charge les évacuations à 100%.

Mme DUSSOUS précise que DERICHEBOURG a été mis en demeure sous quinze jours de tout prendre à leur charge. Cet avenant permet de finir l'année de manière moins tendue. Elle ajoute que c'est la meilleure solution pour éviter des problèmes sécuritaires sur site. En plus, avec la chaleur estivale, la collectivité n'était pas à l'abri d'un départ d'incendie.

Mme DUSSOUS invite le Bureau à se positionner sur le scénario à proposer au votre du prochain comité syndical prévu au 05 octobre 2022. Le Bureau valide à l'unanimité l'avenant proposé.

B – TRANSFERTS

Question 3 – COURRIER RECU DE L'ENTREPRISE GELIN

La Présidente expose :

S3t'ec a confié par marché public, le « transfert des emballages en mélange et des OMr du SMICTOM PAYS DE FOUGERES », à la Société GELIN. La société SUEZ RV OUEST intervient en sous-traitance directe pour les transferts en caissons 30 m3 de certains emballages en mélange.

Il était prévu dans le contrat initial, une fin de mission au 30 juin 2022.

S3t'ec a sollicité une prolongation de 6 mois pour maintenir la prestation jusqu'au 31 décembre 2022 ; le temps de connaître la localisation de son futur site de tri des emballages. L'idée étant de repartir sur un marché de transfert plus global intégrant les adresses exactes de livraisons des emballages et également les départs depuis VITRE.

Le marché initial comporte une clause qui cape à 3% maximum le montant de la révision annuelle des tarifs.

La société GELIN, et son sous-traitant SUEZ, ont écrit à S3t'ec pour demander l'annulation de cette clause au regard des augmentations de coûts auxquelles ils font face dans le métier du transport (énergie, mécanique, RH...).

Le courrier reçu de la société GELIN a été transmis en annexe de l'ordre du jour.

Mme DUSSOUS invite le Bureau Syndical à débattre et à donner son avis sur la suite à donner à cette demande.

Mme DUSSOUS avise que l'on ne pourra pas répercuter trimestriellement à l'usager ces augmentations. Les collectivités ne pourront continuer sans hausse des impôts.

Après débat, les membres du bureau décident que S3T'ec et les SMICTOM travaillent ensemble pour définir une règle applicable sur tous les contrats pour être cohérents sur un même territoire et vis-à-vis des mêmes prestataires.

C – ADMINISTRATION GENERALE

Question 4 – TRANSFERT DEFINITIF DE LA COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »

La Présidente expose :

A ce jour, le traitement des déchets Ménagers issus des déchèteries est toujours piloté et financé par les SMICTOM, et n'a pas été transféré à S3T'ec.

Or, les statuts de S3T'ec intègrent bien l'exercice de la compétence « traitement des déchets ménagers » pleine et entière (sans exception, « ni saucissonnage ») pour le compte de ses adhérents. De la même manière, les SMICTOM ont gardé la commercialisation des matières recyclables sortantes du centre de tri (emballages, verre et papiers).

La situation est également la même concernant les déchets plastiques de déchèteries.

Une décision doit être prise cette année afin de régulariser la situation juridiquement au 1^{er} janvier prochain.

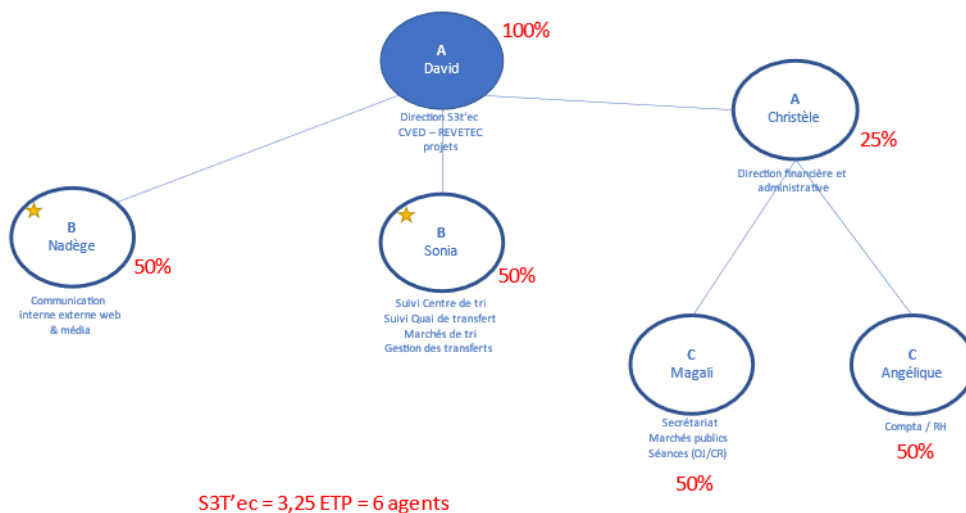
Un éclairage a été apporté par Maître Ludovic DUFOUR, du cabinet COUDRAY lors du dernier comité syndical (voir CR) sur les risques juridiques identifiés et les moyens de les limiter.

Suite à cette intervention, il vous est proposé de continuer le débat lors de la séance sur cette question importante.

M. BESNIER présente l'état des lieux des enjeux du transfert des marchés de traitement des déchèteries vous sera présenté lors de la séance : Enjeux en termes de tonnages, enjeux financiers et pilotage.

TRANSFERT TRAITEMENT DECHETS DES DECHETERIES:

Situation actuelle :

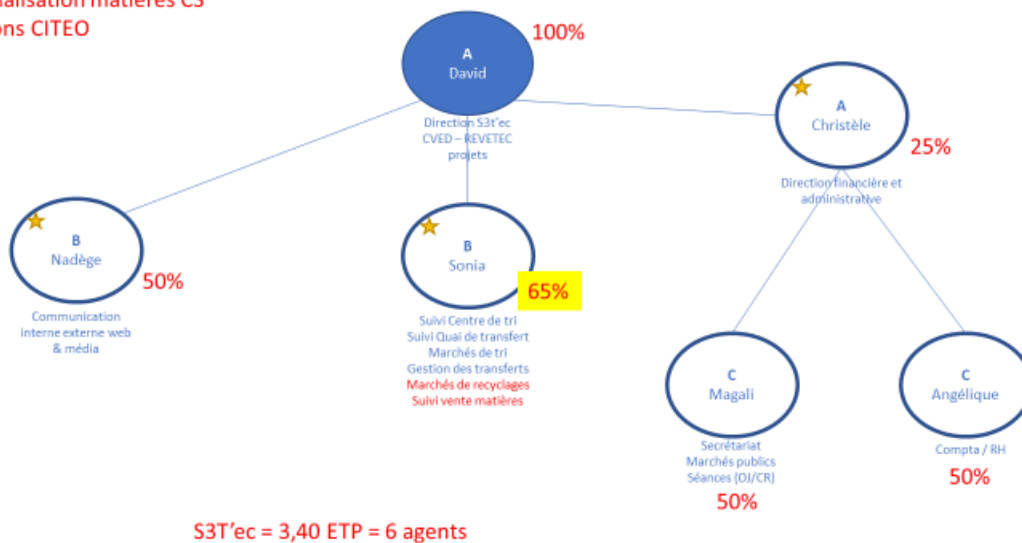


★Agents ayant 2 n+1 différents

TRANSFERT TRAITEMENT DECHETS DES DECHETERIES:

Situation actuelle

+ commercialisation matières CS
+ déclarations CITEO



★Agents ayant 2 n+1 différents

M. BESNIER rappelle l'orientation retenue dans le cadre de la finalisation du transfert de la compétence : transfert des marchés de traitement des déchèteries, et des recettes filières.

Les contrats avec les Eco-organismes, la prévention, et le broyage des déchets verts restent au sein des SMICTOM.

Temps passé traitement déchèteries

TOTAL :
0,40 ETP

SMICTOM PAYS FOUGERES (hors REP)	% ETP (si Scénario 1 « à minima »)
Direction technique :	1%
Exploitation :	5%
Suivi marchés publics :	3%
Finances / Compta :	10%
Secrétariat / accueil :	Non significatif
TOTAL :	19%

+ 3,40
= 3,80 ETP

SMICTOM SUD EST 35 (hors REP)	% ETP (si scénario 1 à minima)
Direction technique (marchés et prospections) :	5%
Exploitation :	5%
Finances / compta suivi marchés publics & juridique :	10%
Secrétariat / accueil :	Non significatif
TOTAL :	20%



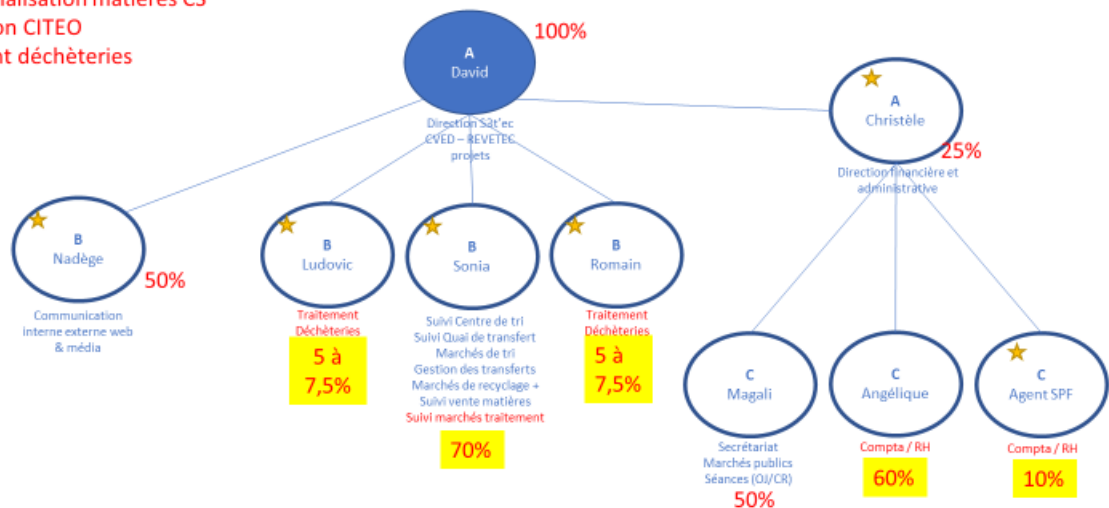
M. BESNIER explique que pour assurer ce transfert complémentaire au sein d'S3T'EC, deux scénarios d'organisation ont été étudiés :

Scénario 1 : les agents assurant les missions actuelles continuent de les gérer.

TRANSFERT TRAITEMENT DECHETS DES DECHETERIES:

Situation actuelle

- + commercialisation matières CS
- + déclaration CITEO
- + traitement déchèteries



S3T'ec = 3,80 ETP = 9 agents

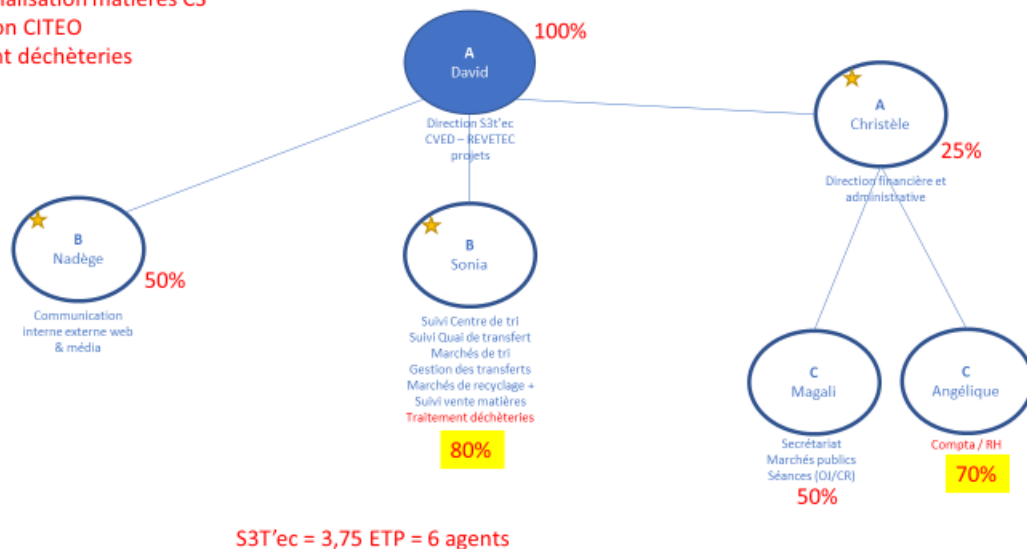
★ Agents ayant 2 resp n+1 différents

Scénario 2 : le temps des agents déjà mis à disposition est augmenté pour assurer les missions complémentaires liées au transfert.

TRANSFERT TRAITEMENT DECHETS DES DECHETERIES:

Situation actuelle

- + commercialisation matières CS
- + déclaration CITEO
- + traitement déchèteries



★ Agents ayant 2 resp n+1 différents

Mme DUSSOUS invite le Bureau Syndical à débattre sur ce sujet et à se prononcer sur le scénario final à soumettre au vote du comité syndical du 05 octobre prochain.

M. BOUDET est d'accord avec la dernière proposition.

M. BESNIER rappelle que l'idée est que Sonia LEBRUMAN, reste la référente pour S3T'ec au sein de FOUGERES, et la référente de FOUGERES au sein de S3T'ec.

M. BESNIER indique que l'impact budgétaire sera traité dans le cadre de la préparation budgétaire. La Redevance d'Equilibre sera revue pour intégrer le traitement des déchèteries, et les recettes filières. Les stratégies sur ce dernier point sont différentes selon les SMICTOM. Les simulations permettront de mesurer l'impact pour chaque structure.

Le Bureau Syndical valide à l'unanimité le scénario n°2.

M. BOUDET informe que le SMICTOM Fougères est sorti du dispositif OUI-PUB.

M. BESNIER indique qu'il y a eu un arrêt du CVED durant l'été. Une visite est effectuée ce jour par la Ville de Terrebonne (QUEBEC) du réseau REVERTEC.

Mme LEBRUMAN avise qu'une présentation du plan final du quai de transfert avec chiffrage est prévue semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme DUSSOUS clos la séance.

A Vitré, le 06/09/2022

La Présidente,

Isabelle DUSSOUS